



Affiché le 28/11/2016
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT

MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2016

Le mardi 22 novembre 2016 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 15 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Maurice LE CHAMPION, Mme Fabienne HOCHET, M. Armel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, Mme Annie RENARD, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Benoît GUYOT, M. Laurent LE CHAPELAIN, Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. François GRENET, M. Jean-Pierre GRUSON, M. Yazid BOUGUELLID

Absents excusés :

M. Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à M. Gérard GUILLOU), Mme Marina LE ROUZIC (procuration donnée à M. Jean-Claude BOUQUET), M. Guy ROUSSEL (procuration donnée à M. François GRENET), Mme Joëlle MARTINEAU (procuration donnée à M. Roland LE SAUCE à partir de la question N°1), Mme Nathalie BOUVILLE (procuration donnée à Mme Mireille JOLY), Mme Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL)

Secrétaire de séance : M. Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil municipal des enfants est officiellement installé.  
Chaque enfant élu s'est vu attribuer un parrain parmi les membres du Conseil municipal.

## **1- DGS - MAINTIEN DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE DE MME VALERIE ROUSSEAU**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour),

8 n'a (ont) pas participé au vote :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE,  
Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

4 abstention(s) :

Mme ROUSSEAU, M. ALLAIN, M. BOUQUET, Mme LE ROUZIC

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre fin aux fonctions d'adjointe au Maire de Mme Valérie ROUSSEAU

## **2- DGS - AQTA - MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA COMPETENCE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique conformément à sa délibération n°2016DC/100 prise en date du 30 septembre 2016 et tels que annexés à la présente délibération.

## **3- DGS - AQTA - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation de la Commune de AURAY au capital de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme à hauteur de 15 actions d'une valeur nominale de 80 euros chacune, pour un montant total de 1 200 € euros ;

- **APPROUVE** le versement des sommes en une seule fois correspondant aux participations de la Commune de AURAY au capital social, lesquelles seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ;
- **APPROUVE** les statuts de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et **AUTORISE** M. le Maire à les signer ;
- **APPROUVE** la composition du Conseil d'administration proposée et la désignation d'un délégué à l'Assemblée spéciale représentant la Commune de AURAY ;
- **AUTORISE** chaque délégué qui sera désigné ultérieurement à accepter les fonctions de représentant commun au Conseil d'administration de la SPL qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait être confiée au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.) ;
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur François BEAULIER en tant qu'administrateur représentant les professions et activités intéressées par le tourisme ;
- **AUTORISE** la domiciliation sociale de la Société Publique Locale 30 Cours des Quais, 56470 La Trinité-sur-Mer qui fera l'objet d'une convention d'occupation ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4- DGS - AQTA - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA SPL AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la désignation de M. Patrick GOUEGOUX, représentant de la Commune :
  - au sein de l'assemblée spéciale de la SPL ;
  - aux assemblées générales de la SPL.

#### **5- DGS - OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE 2017**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

2 voix contre :

M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU

6 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail le 15 janvier 2017, le 2 juillet 2017, le 27 août 2017, le 3 septembre 2017, les 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

#### **6- DGS - OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GUMENEN - AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET BRETAGNE SUD HABITAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :  
M. DUMOULIN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du versement pour solde de tout compte au titre du protocole du 29 novembre 2016, d'une participation de 800 000 € à la ville d'Auray pour la réalisation d'équipements et d'aménagements nécessaires au quartier,

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite des assiettes foncières listées dans le protocole.

- **AUTORISE** le MAIRE à signer l'avenant au protocole du 29 novembre 2006.

#### **7- DEE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions relevant de la politique de la Ville aux associations porteuses de projet.

#### **8- DEE - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION AURAY LOISIRS ET LA VILLE D'AURAY – APPROBATION D'UNE CONVENTION – AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention présenté

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Auray loisirs pour la période 2016-2017.

**9- DACJ - CENTRE CULTUREL ATHENA - DECENTRALISATION DU FESTIVAL MÉLISCÈNES 2017 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LES SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat relatif à la décentralisation du Festival Méliscènes 2017.

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les communes partenaires et avec d'éventuelles nouvelles communes demandeuses.

**10- DACJ - VIE ASSOCIATIVE - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU PETIT THEATRE AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN DES MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS POUR L'ORGANISATION DE SON ASSEMBLEE GENERALE LE 04 FEVRIER 2017**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de mise à disposition gratuite du Petit Théâtre le samedi 04 février 2017 pour l'organisation de l'assemblée générale du Comité Départemental du Morbihan des Médaillés Jeunesse et Sports.

**11- DACJ - CENTRE CULTUREL ATHENA - THEATRE AU COLLEGE LE VERGER - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE COLLEGE LE VERGER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de jumelage avec le Collège le Verger.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**12- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SOCIETE ALREENNE DE TIR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**13- DU - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT DES EMPRISES DU LYCÉE BENJAMIN FRANKLIN À LA RÉGION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :  
Mme HULAUD

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à titre gratuit, au profit du Conseil Régional de Bretagne, de la parcelle AH n°231 d'une superficie totale de 19 452 m<sup>2</sup>.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant le transfert de propriété à titre gratuit de la parcelle précitée.

**14- DU - SAISINE DU PRÉFET POUR LE TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES DE LA RÉSIDENCE LE LEURC'H (2ÈME ET 3ÈME TRANCHES) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de la saisine du Préfet pour procéder au classement d'office, en vertu des articles L 318-3 et suivants du Code de l'Urbanisme, des voies et espaces communs de la résidence Le Leurc'h dans le domaine public communal, à savoir les rues des Roses, des Camélias, des Hortensias, des Chênes et des Ajoncs ainsi que leurs espaces communs.

**15- DU - TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES DES RÉSIDENCES JEAN MARCA ET VICTOR HUGO DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le classement d'office dans le domaine public communal, en tenant compte des recommandations du commissaire-enquêteur, des parcelles suivantes :

Pour la résidence Victor Hugo : AB n° 497, 491 et 603 correspondant à une partie des rues Dakar (du n°1 au 11 et du n°2 au 16) et rue Marc'h Du (du n° 1 au 9 et du n° 2 au 26) ainsi que leurs espaces communs.

Pour la résidence Jean Marca : AB n° 567 (dans son intégralité), 568, 569 et 570 correspondant à l'autre partie des rues Dakar (du n° 13 au 59) et rue Marc'h Du (du n° 11 au 15 et du n° 28 au 32) ainsi que leurs espaces communs.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de ce transfert d'office des parcelles précitées dans le domaine public communal.

#### **16- DU - 20 RUE PHILIPPE VANNIER - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT POUR LA CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE M. ET MME LE CERF**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DISPENSE** d'enquête publique le déclassement du domaine public communal de l'emprise concernée ;

- **CONSTATE** la désaffectation du bien présenté ci-dessus de l'usage direct du public ;

- **PRONONCE** le déclassement du bien du domaine public et son incorporation dans le domaine privé communal, sans enquête publique préalable ;

- **DECIDE** de la cession de ce bien à M. et Mme LE CERF, propriétaires de la parcelle AP n° 354, au prix de 60 €/le m<sup>2</sup> ;

- **DÉSIGNE** la SCP DUGOR pour la rédaction de l'acte notarié à intervenir ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

#### **17- DU - GUMENEN - RÉGULARISATIONS FONCIÈRES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS DU SITE DU GUMENEN SUR LES ÎLOTS 11, 15 ET 16**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DISPENSE** d'enquête publique le classement et le déclassement du domaine public communal des emprises concernées ;

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AR n°613 (43 m<sup>2</sup>) de l'usage du public ;

- **PRONONCE** le déclassement de la parcelle AR n°613 du domaine public communal ;

- **CEDE** à titre gracieux la parcelle AR n°613 à Bretagne Sud Habitat ;

- **ACQUIERT** à titre gracieux la parcelle AR n°612 (3173 m<sup>2</sup>) correspondant aux voies et espaces communs (trottoirs, parkings, espaces verts, etc...) des rues Paul Verlaine, Lucien Neuwirth et Louis René Villermé ;

- **CONSTATE** l'affectation de la parcelle AR n° 612 à l'usage du public ;
- **PRONONCE** le classement de la parcelle AR n°612 dans le domaine public communal ;
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de notaire et de géomètre afférents au dossier à hauteur de 50 % ;
- **DÉSIGNE** la SCP DUGOR, notaires associés à Auray, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

**18- DU - CRÉATION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (ERDF) POUR LE PASSAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES DE 20 000 VOLTS SUR DES PARCELLES COMMUNALES RUE ABBÉ PHILIPPE LE GALL, AVENUE PIERRE DUGOR ET RUE FRANÇOIS GUHUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afin de créer des servitudes sur les parcelles communales cadastrées AC n° 407, AH n° 229 et AI n° 98 et 135, décrites dans l'exposé ci-dessus et tout document permettant la bonne exécution de ces conventions.

**19- DU - PRÉSENTATION DES MODALITÉS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES DE LA RECONSTITUTION DES FONDS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE EADM**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 abstention(s) :

M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe d'une réduction du capital social d'EADM de 2 847 500 € à 1 651 550 €, par réduction de la valeur nominale de chaque action ramenée de 2 € à 1,16 € ;
- **APPROUVE** le principe d'une augmentation du capital en numéraire à hauteur de 1 600 000 €, par l'émission de 1 379 310 actions nouvelles au prix nominal de 1,16 € chacune, portant le capital social d'EADM à 3 251 550 € ;
- **APPROUVE** la suppression du droit préférentiel au profit du Conseil Départemental du

Morbihan ;

- **AUTORISE** son représentant aux assemblées générales d'EADM à voter en faveur des résolutions proposées à l'exclusion de celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

A 21h25 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.